



# **CONSULTATION SUR LE CONTRÔLE DES CIRCULAIRES**

**Mémoire présenté à la**

**COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS**

**par la COALITION CLIMAT MONTRÉAL**

**Le 10 octobre 2019**

*Ce document a été rédigé par :*

*JEAN-FRANÇOIS BOISVERT*

---

## PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Coalition Climat Montréal regroupe des citoyens et organismes convaincus de l'urgence d'agir face aux changements climatiques. Elle vise la neutralité carbone pour Montréal d'ici 2042. L'atteinte d'un tel objectif exigera des efforts considérables ainsi que des changements majeurs dans plusieurs secteurs d'activités dont les principaux sont l'aménagement, le transport et l'habitation, ainsi que dans les normes sociales, les habitudes et les modes de vie des citoyens.

Dans cet esprit, les signataires de la Déclaration adoptée par la Coalition Climat Montréal demandent à la Ville de Montréal et à la collectivité montréalaise d'être exemplaires et d'entreprendre des actions concrètes, ambitieuses et réalisables afin de garantir l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2042, date du 400<sup>ième</sup> anniversaire de la Ville de Montréal. Pour réaliser ce grand but, l'organisme prône en outre l'adoption d'un « budget carbone » visant une décarbonisation rapide de l'économie ainsi que l'application à tout projet sur le territoire montréalais d'un « test climat » évaluant les émissions de GES de l'ensemble de son cycle de vie, et cela au sein de démarches de démocratie participative. Pour plus de détails, voir <http://coalitionclimatmtl.org/fr/declaration/>

Pour nous joindre : [contact@coalitionclimatmtl.org](mailto:contact@coalitionclimatmtl.org)

## POUR UN CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION DES CIRCULAIRES

Avant tout, rappelons un point essentiel : nous sommes présentement en situation d'urgence climatique. Selon la tendance actuelle, la Terre se dirige vers un réchauffement de 3° à 4° C d'ici la fin du présent siècle. Une récente étude française évoquait même +7° C en 2100. <sup>1</sup>

Pour l'instant, le réchauffement a été de seulement 1°, et ses effets se font déjà sentir. On ne peut imaginer qu'avec horreur quels seront ceux d'une augmentation 3, 4 ou 7 fois plus grande. La vie –humaine, animale et végétale– sera menacée dans de vastes zones de la planète, et les sociétés humaines, telles que nous les connaissons actuellement, feront face à un réel risque d'effondrement.

La gravité de la situation exige des actions immédiates, ambitieuses et courageuses. Nous devons ainsi nous affranchir des énergies fossiles d'ici 2050. Pour être réussie, cette transition sera d'une ampleur sans précédent; elle touchera notre consommation d'énergies et de biens, qui devra être réduite significativement, mais aussi nos modes de vie et notre économie qui subiront des transformations importantes.

Cette introduction avait pour but de situer l'objet de la présente consultation en regard des enjeux qui doivent désormais nous préoccuper en priorité. Aujourd'hui :

*800 000 circulaires (« Publisacs ») sont distribuées hebdomadairement sur l'île de Montréal, soit 41 600 000 par année. Cela représente environ 20 800 tonnes de matières générées par année : 20 380 tonnes de papier et 416 tonnes de plastique, (le tout) équivalent à 4 425 transports par camion <sup>2</sup>*

Le seule production du papier pour ces circulaires émet près de 11 000 tonnes de GES, auxquelles il faut ajouter celles reliées au transport pour leur distribution, qu'on peut estimer à environ 2 000 tonnes. Certains avanceront que ceci est relativement peu en comparaison des quelques 11 millions de tonnes émises sur l'Île de Montréal (bilan 2015).<sup>3</sup>

1 [https://www.liberation.fr/france/2019/09/17/climat-en-2100-la-temperature-du-globe-devrait-etre-encore-plus-elevee-que-prevu\\_1751683?fbclid=IwAR3jmHIU9aquUD8JG8OIRUJWHo87DeNR-FtIj9Fvvc0n6ZgdOFW-aNZwpiE](https://www.liberation.fr/france/2019/09/17/climat-en-2100-la-temperature-du-globe-devrait-etre-encore-plus-elevee-que-prevu_1751683?fbclid=IwAR3jmHIU9aquUD8JG8OIRUJWHo87DeNR-FtIj9Fvvc0n6ZgdOFW-aNZwpiE)

2 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE CONTRÔLE DES CIRCULAIRES - Document préparé pour la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, p. 28  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT\\_CIRCULAIRES\\_20190918.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_CIRCULAIRES_20190918.PDF)

3 [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT\\_CIRCULAIRES\\_20190918.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_CIRCULAIRES_20190918.PDF)

Mais, pour atteindre la carboneutralité, des efforts considérables sont requis et il n'y a pas de petites économies à négliger ; au contraire, tous les secteurs et toutes les activités doivent être considérés et passés au filtre du zéro émission. En ce sens, la distribution des circulaires devraient être mieux contrôlée.

Nous recommandons donc que, dans un premier temps, la distribution de circulaire sur le territoire de la Ville Montréal se fasse sur une base volontaire (« opt-in ») plutôt que sur l'actuelle base systématique (« opt-out ») et que, par conséquent, le règlement municipal soit ainsi modifié :

*Il est interdit de déposer ou de faire déposer un article publicitaire sur une propriété privée sauf si le propriétaire ou l'occupant indique, au moyen d'une affiche conforme à l'annexe A, qu'il accepte de le recevoir.*

Selon une étude mandatée par la Ville de Montréal, un tel changement serait bien accueilli puisque :

*82 % des répondants se disent favorables à la principale mesure envisagée, soit de limiter la distribution des circulaires uniquement aux personnes intéressées à en recevoir.<sup>4</sup>*

Notons aussi que :

*le rapport de consultation publique sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion de matières résiduelles 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) indique que la gestion des circulaires doit être réalisée selon une approche de distribution volontaire plutôt que systématique.<sup>5</sup>*

Rappelons finalement qu'un tel mécanisme est déjà en vigueur pour les envois électroniques :

*La Loi canadienne anti-pourriel (LCAP) entrée en vigueur en 2014, un mécanisme d'adhésion (« opt-in »), interdit l'envoi d'un message électronique commercial, ou pourriel, à une adresse électronique, sauf si la personne à qui le message est envoyé a consenti à le recevoir (« opt-in »). En 2015, cette Loi a*

---

<sup>4</sup> SEGMA Recherche, 5 août 2019. Sondage d'opinion sur la distribution des circulaires sur le territoire de la Ville de Montréal - CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE CONTRÔLE DES CIRCULAIRES - Document préparé pour la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, p. 14

<sup>5</sup> Idem p. 21

*fait l'objet d'une contestation constitutionnelle. En 2017, la contestation constitutionnelle a été rejetée (Décision de Conformité et Enquêtes CRTC 2017-367).<sup>6</sup>*

Une seconde mesure à mettre en place serait l'obligation que tout le matériel distribué soit fabriqué de matière recyclable et/ou compostable. La méthode actuelle (circulaires de papier distribués dans un sac de plastique) fait en sorte que dans bien des cas la matière ne peut être recyclée, car les gens jettent le sac au complet dans le bac vert, sans en retirer les circulaires.

Comme nous avons pu le voir récemment<sup>7</sup>, le recyclage a ses limites et n'est pas la solution miracle. Il importe avant tout de diminuer les quantités d'énergie et de ressources que nous consommons. À cet effet, un contrôle plus efficace de la distribution des circulaires, par le biais de l'*opt-in*, irait dans la bonne direction.

Finalement, un règlement n'est efficace que dans la mesure où il est bien respecté. À cet effet, nous recommandons que la Ville de Montréal le fasse appliquer rigoureusement et impose aux contrevenants les amendes prévues.

Répetons-le, nous sommes en situation d'urgence. Cela exige de poser des gestes qui ne plairont pas à tous. On trouve pourtant dans le passé des exemples de lois et règlements qui brimaient certains (pensons aux interdictions de fumer dans les lieux publics et de l'alcool au volant) mais qui ont été adoptés pour le bien commun. Les distributeurs de circulaires n'apprécient pas que l'on contrôle leurs activités ; nous sommes cependant confrontés aujourd'hui à des impératifs qui exigent qu'on le fasse.

---

6 Idem p. 26

7 Voir par exemple : <https://www.journaldequebec.com/2019/09/21/leheck-du-systeme-de-recyclage>